Attribution de temps

loi répond peut-être au souhait du gouvernement, mais certains députés ministériels en sont peut-être mécontents. Les protagonistes de la privatisation auraient aimé qu'on privatise complètement Air Canada, et ils sont donc mécontents que le gouvernement ne la privatise qu'à 45 p. 100. Les adversaires de la privatisation doivent encore lutter contre cette mesure parce qu'Air Canada sera privatisée à 45 p. 100.

Ce n'est pas une façon de diriger les travaux d'une Chambre des communes bien disciplinée selon la tradition britannique. Le système parlementaire britannique fonctionne d'une façon plus disciplinée que notre Chambre des communes. Ce n'est pas parce que les députés sont peut-être fatigués du fait qu'il ont été rappelés en session le 11 août de l'an dernier. Au cas où certains Canadiens ne le sauraient pas, les députés sont ici cinq jours par semaine, et la Chambre siège cinq jours par semaine. La plupart du temps, je suis ici cinq jours par semaine, ce qui n'est peut-être pas le cas de certains autres députés pour d'autres raisons, mais cela les regarde.

Nous sommes donc ici depuis le 11 août 1987, et la fin peut arriver bientôt, selon les résultats du sondage Gallup de la semaine prochaine, qui, je suis prêt à le parier, seront excellents. Le président du caucus libéral national et moi sommes de bons amis, et il sait sûrement d'après les nouvelles qui nous parviennent que les résultats seront absolument dévastateurs encore une fois cette semaine, de sorte que les élections seront peut-être encore une fois remises à plus tard. Je suis prêt à parier que les résultats du sondage seront extrêmement bons.

M. Gauthier: Pour nous.

M. Prud'homme: C'est excellent pour nous, bien entendu, mais je ne m'en vante pas. C'est simplement un fait.

Chose certaine, à la toute fin de leur mandat normal, les ministériels veulent faire souffler un vent de panique sur la Chambre en affirmant qu'ils sont fatigués, qu'ils veulent aller travailler à leur réélection. Après tout, ceux qui siègent ici ne souhaitent pas tous être défaits; il nous faut donc retourner dans nos circonscriptions. Cependant, on nous retient dans cette enceinte en ayant recours à toutes sortes de règles qui n'ont aucun sens.

• (1620)

À la dernière minute, en juin, le gouvernement présente un vaste plan d'action comme si son mandat débutait. C'est pratiquement un discours du trône que le gouvernement nous propose. On nous dit que nous devons adopter cela avant la fin du mois juin, ou que nous siégerons tout l'été. Eh bien, je ne veux pas siéger tout l'été, mais si ce doit être le cas, je suis disposé à l'accepter. J'aime la compagnie de mes collègues. Je vois mon collègue et ami le député de Victoria (M. McKinnon). Je suis persuadé qu'il sera ici tout comme moi et nous aurons tout le temps voulu pour poursuivre nos excellentes relations si nous siégeons tout l'été, mais cela n'a aucun sens.

Vous me signalez, madame la Présidente, que je dois terminer mon intervention. Je suis persuadé que mes autres collègues profiteront de tout le temps à leur disposition. Nous sommes contre cette motion. Nous allons voter contre l'initiative du gouvernement tendant à empêcher la Chambre des communes d'étudier comme il se doit un projet de loi extrêmement important. L'opposition a le devoir sacré de s'opposer vivement, au besoin, à certains projets de loi et à adopter certaines

mesures législatives lorsque, à notre avis, elles ne sont pas assez importantes pour justifier une lutte à finir. Cependant, les conséquences de ce projet de loi sont énormes pour les diverses régions du pays.

Les gens de Toronto, Montréal et Vancouver n'ont pas à se plaindre, mais songeons au reste du Canada. Les intéressés affirment qu'à la suite de cette privatisation idiote, ils auront plus de difficultés à voyager. Que fait-on des travailleurs qui posent toutes sortes de questions? Selon moi, madame la Présidente, on ne peut parler d'un débat d'une durée excessive à la Chambre des communes, après sept heures seulement. J'espère que mon éminent collègue de l'Alberta, qui tente de dicter à la Chambre des communes sa conduite, reviendra sur sa position et nous permettra de discuter beaucoup plus longuement de cette mesure.

M. Jim Manly (Cowichan—Malahat—Les Îles): Madame la Présidente, je me réjouis de pouvoir dire un mot de la motion du gouvernement visant à restreindre le débat consacré au projet de loi C-129. À l'instar de tous les autres députés de mon parti, je m'oppose vivement à cette motion tendant à restreindre le débat sur l'un des projets de loi les plus importants dont la Chambre ait été saisie ce printemps. Le projet de loi C-129 vise à privatiser, du moins en partie, la société Air Canada, société qui existe depuis 1937. Cette société est l'un des blocs qui ont permis d'édifier la Confédération canadienne. Elle a permis de joindre toutes les parties du Canada d'un océan à l'autre. Elle a servi les fins nationales en établissant des normes de travail et en desservant toutes les parties du Canada.

Le gouvernement actuel veut privatiser la Société Air Canada. Nous estimons qu'une mesure aussi importante que celle-là mérite un débat complet. Nous avons participé à sept heures de débat au cours desquelles nous avons tenté de faire part de nos appréhensions au sujet de ce projet de loi. Nous croyons qu'il fait fausse route et qu'il fera du tort aux Canadiens. Nous croyons qu'il mérite un débat en bonne et due forme à la Chambre des communes. Nous avons un certain nombre de raisons de nous opposer à ce projet de loi, et nous voudrions entendre les raisons pour lesquelles le gouvernement y est favorable. Voilà pourquoi nous nous opposons de toutes nos forces à toute mesure visant à mettre fin au débat.

La société Air Canada est une entreprise bien administrée. Même le gouvernement le reconnaît. C'est une société que les Canadiens tiennent à maintenir dans le domaine public. Même la majorité des conservateurs sont favorables à l'idée que le gouvernement conserve une participation dans cette société. La minorité veut que le gouvernement la privatise. Pourtant, pour des raisons d'idéologie, le gouvernement tient lui-même à la privatiser.

J'ai lu avec intérêt certains des propos que le député de Simcoe-Sud (M. Stewart) a tenus en 1981. Nous l'avons entendu ce matin qui s'efforçait de les renier.

Je refuse de vénérer l'empereur de Mont Royal qui, de son côté, voue un culte à Castro, Galbraith, Mao et Lasky.

Évidemment, quand il disait l'empereur de Mont Royal, il entendait l'ancien premier ministre Trudeau. Nous savons quel empereur il vénère, mais à qui le premier ministre (M. Mulroney) actuel voue-t-il un culte, si ce n'est à Margaret Thatcher,